



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 270 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, selon le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la chasse au Québec compte près de 300 000 adeptes et crée plus de 4 600 emplois à temps plein au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des chasseurs québécois engendrent des retombées économiques dont le pourcentage en contenu québécois est de 50 %, toujours selon le MFFP;

CONSIDÉRANT QUE ces retombées économiques dynamisent l'économie du Québec en augmentant le nombre d'emplois disponibles et en contribuant à la croissance économique;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle sur la chasse au petit gibier permet la chasse de nombreuses espèces, telles que les lapins, lièvres, coyotes, loups, marmottes, rats laveurs, renards, perdrix, pigeons, cailles et biens d'autres, mais exclu l'écureuil;

CONSIDÉRANT QUE l'écureuil gris et l'écureuil roux sont des espèces indigènes du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des autres provinces canadiennes permettent la chasse à l'écureuil, et ce, avec un minimum de réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du certificat de chasseur requiert le suivi d'une formation priorisant la pratique sécuritaire du sport ainsi que le respect de l'environnement et de la faune;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux règlements encadrent déjà la pratique de la chasse au Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de modifier la réglementation relative à la chasse, dans le but de légaliser la chasse à l'écureuil sur le territoire québécois.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Mathieu Lemay, député de Masson

Date de signature de l'extrait